

**COMPTE-RENDU DETAILLE DU BUREAU  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE  
19 NOVEMBRE 2010**

**MEMBRES PRESENTS**

▪ COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. LEROY - Président de la CLE
SIAM	M. CHAPRON - Vice-Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 94	M. BLAVAT - Vice-Président de la CLE
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN - Vice-Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD - Présidente de la commission Aménagement
SIAAM	M. CALVET - Président de la commission Milieux Naturels

▪ COLLEGE DES USAGERS	
CD AVIRON 94	M. BARBARIN - Président de la commission Usages
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. ACHART - Représentant du collège des Usagers
ASSO RENARD	M. ROY - Représentant du collège des Usagers
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET - Représentant du collège des Usagers

▪ COLLEGE DE L'ETAT	
AESN	M. MERLET - Représentant du collège de l'Etat
DRIEE IDF	M. STEINMANN - Représentant du collège de l'Etat
<b>Etait absent excusé</b>	
MIISE PPC	M. RIBARD - Représentant du collège de l'Etat

▪ Etaient également présents :	
CONSEIL GENERAL 93	M. BREUIL
AESN	MME PROUVE
SOUS PREFECTURE	M. du CRAY
DE NOGENT	M. CURE
ANIMATEUR du SAGE	M. DEBARRE
SMV	MME BEYELER
	MME NAUD
	MME BOUILLON

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 17h15 par M. le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence, M. LEROY (Syndicat Marne Vive). Il annonce que le quorum est atteint. Le Bureau peut donc valablement se réunir.

M. le Président remercie l'assemblée de sa présence.

Il propose de faire un tour de table pour que chaque membre du Bureau se présente brièvement.

Préalablement à la réunion, chaque membre du Bureau a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 2 novembre 2010.

## **POINT N°1 : DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE REMPLACER LE PRÉSIDENT EN CAS D'ABSENCE**

M. le Président propose de désigner M. CHAPRON (SIAM), Vice-Président à la CLE, comme suppléant pour des missions de représentation en cas d'absence du Président et pour recevoir, le cas échéant, délégation de signature.

M. CHAPRON (SIAM) remercie le Président de la confiance qui lui est témoignée.

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 12*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Monsieur CHAPRON (Président du SIAM) est désigné pour remplacer le Président en cas d'absence et pour recevoir, le cas échéant, délégation de signature.**

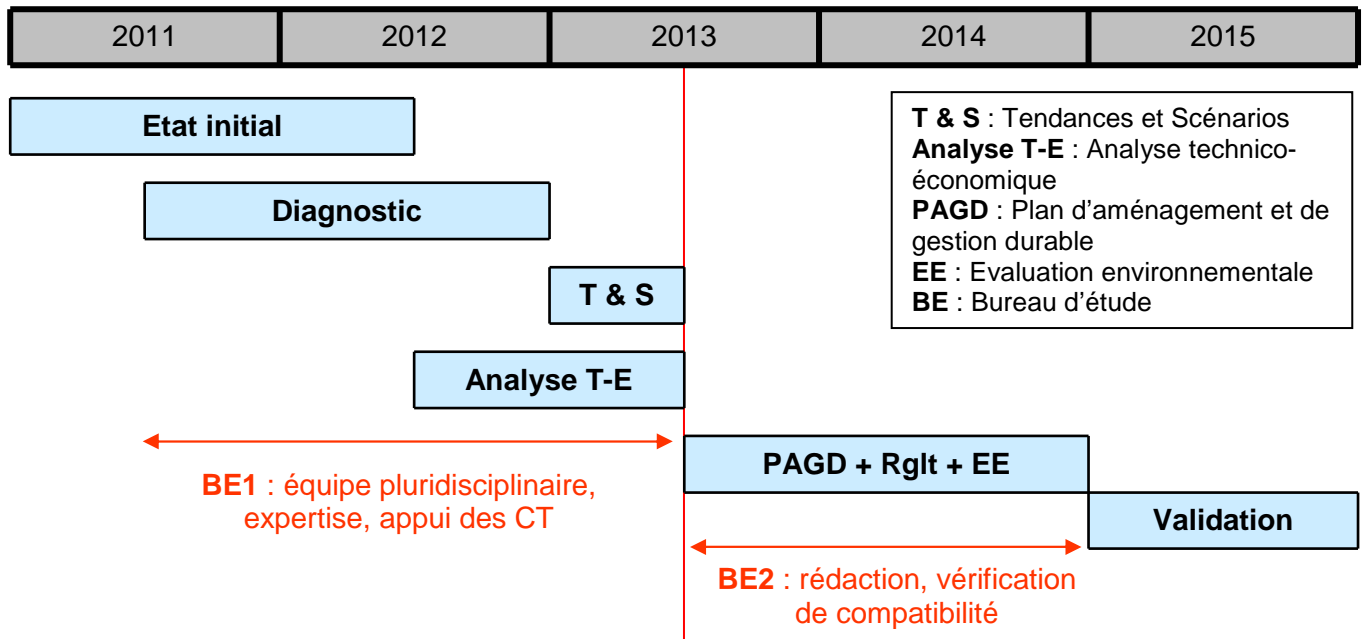
M. CHAPRON (SIAM) remercie l'assemblée pour ce vote.

M. le Président informe qu'un arrêté sera pris pour formaliser cette désignation.

## **POINT N° 2 : PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU CALENDRIER**

M. le Président rappelle qu'il existe un canevas issu du guide méthodologique du Ministère de l'Ecologie définissant les grandes lignes du calendrier pour l'élaboration du SAGE (état des lieux, tendances et scénarios, PAGD et Règlement). Il faut donc s'en inspirer pour élaborer un calendrier propre au SAGE Marne Confluence.

L'échéance de l'élaboration du SAGE est prévue dans le courant de l'année 2015. Le programme de travail qui en découle est donc relativement ambitieux. C'est pourquoi le recours à un bureau d'étude est proposé, pour appuyer la CLE dans certaines phases d'élaboration. Cet accompagnement reste néanmoins conditionné au niveau de participation financière des acteurs locaux.



### Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (*jointe en annexe*)

Une discussion est engagée sur l'emploi des termes « état des lieux » / « état initial ». Après vérification dans la circulaire d'avril 2008, l'état des lieux inclut l'état initial, le diagnostic et les tendances et scénarios.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) note qu'en Mars 2014 sont prévues des élections. Cette période charnière pour bon nombre de collectivités sera un moment stratégique pour le SAGE. Il faut en tenir compte dans le calendrier pour anticiper d'éventuelles difficultés.

M. ROY (Association RENARD) indique que, par expérience, la durée d'élaboration d'un SAGE est en moyenne de 6 ans. Le calendrier proposé, sur 4-5 ans, est donc plutôt ambitieux.

L'arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2009 fixant le périmètre du SAGE Marne Confluence fixe un délai d'élaboration du SAGE à 6 ans à compter de la date de publication de l'arrêté portant composition de la CLE, soit le 02 septembre 2010.

M. le Président convient que le temps passé à l'élaboration du SAGE est conséquent. Il propose néanmoins de faire en sorte que le PAGD soit rédigé avant l'échéance électorale de 2014.

Mme PROUVE (AESN) revient sur la durée d'élaboration des SAGE et explique que certains SAGE sont élaborés en régie (ex : SAGE de l'Yerres) ce qui prend plus de temps. Le recours à un bureau d'études compétent permet de raccourcir les délais. Mme PROUVE ajoute que la rédaction du PAGD ne peut pas être dissociée du Règlement. L'Evaluation environnementale peut, quant à elle, être menée à part.

M. ROY (Association RENARD) alerte les membres du Bureau sur la nature des équipes mises à disposition par les bureaux d'étude. Il convient notamment de veiller au professionnalisme des chargés de mission.

M. STEINMANN (DRIEE-IdF) indique que le Règlement découle du PAGD et que ces deux documents constituent un ensemble à mener de façon quasi concomitante. Par ailleurs, il informe le Bureau que le « porté à connaissance » des services de l'Etat est en cours de signature et sera envoyé prochainement à la cellule d'animation du SAGE.

M. ROY (Association RENARD) demande confirmation que le « porté à connaissance » couvre bien l'ensemble des départements du SAGE.

M. STEINMANN (DRIEE-IdF) le confirme.

M. le Sous-Préfet relève que l'état des lieux est plus qu'une simple compilation de données mais un véritable diagnostic. Il s'interroge cependant sur la valorisation du travail qui a été mené avant l'installation de la CLE (consultation des acteurs, étude préliminaire notamment) et le lien qui pourrait être fait avec la phase d'état des lieux.

Mme PROUVE (AESN) explique que ce travail préliminaire a permis, entre autres, de dessiner les contours des commissions thématiques.

M. le Sous-Préfet note que, outre les élections de 2014, il existe d'autres échéances à prendre en compte à court terme comme le Grand Paris, le SDRIF ou la réforme des collectivités territoriales qui auront une influence sur l'aménagement du territoire.

M. ROY (Association RENARD) propose de prévoir des visites de terrain lors de l'état des lieux. Il ajoute qu'il faudra être attentif aux études collectées, qui ne sont pas forcément de qualité homogène (certaines pouvant être anciennes). Il prévient également que le « porté à connaissance » ne recense pas tout. Ainsi, il serait intéressant de récupérer auprès des préfectures les déclarations signalant des pollutions (article L 211-5 du Code de l'environnement).

M. STEINMANN (DRIEE-IdF) rappelle que c'est aussi le travail des commissions thématiques d'identifier les manques de connaissances sur le territoire du SAGE (données, études).

Mme PROUVE (AESN) confirme qu'il est envisageable pour le Bureau et les commissions thématiques de se déplacer sur le terrain pour prendre connaissance de projets réalisés ou en cours.

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 12*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau approuve les grandes lignes du calendrier pour la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence.**

### **POINT N° 3 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE TRAVAIL (ROLE, CONTENU, MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT...)**

L'étude préliminaire adressée aux collectivités en Janvier 2009 et présentée à l'ensemble des acteurs concernés le 2 mars et le 2 avril 2009 a mis en évidence des enjeux forts pour le territoire Marne Confluence. Ces enjeux ont inspiré la constitution de quatre commissions thématiques au sein du SAGE :

- commission « Qualité » ;
- commission « Aménagement » ;
- commission « Milieux naturels » ;
- commission « Usages ».

Ces commissions traduisent la volonté d'une démarche participative. Pour garantir leur bon fonctionnement, des propositions ont été formulées, notamment :

- le cadrage des commissions (une fiche par commission reprend les axes de travail spécifiques) ;
- la participation limitée à une 20<sup>aine</sup> de personnes par commission ;
- la représentativité des collèges et des territoires dans chaque commission ;
- l'ouverture des commissions à des agents techniques, des experts membres ou non de la CLE.

**Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (*jointe en annexe*)**

M. ROY (Association RENARD) propose d'ajouter la qualité des nappes phréatiques à la commission « Qualité ». Il souhaite également que la remise à jour des cours d'eau soit examinée dans le cadre des commissions thématiques.

Mme PROUVE (AESN) indique que le travail du Bureau est de donner des premières pistes sur le contenu des commissions. Ces dernières seront étayées au cours de la phase d'état des lieux, avec la remontée d'informations des acteurs locaux.

Mme BERNARD (CG93) évoque la transversalité de la commission « Aménagement » dont elle assure la présidence. Elle met ainsi l'accent sur le travail collectif à mener et le besoin d'échanges entre les commissions, qui doivent s'alimenter les unes les autres. De plus, elle indique être très favorable à des déplacements sur le terrain pour mieux connaître le territoire du SAGE, se l'approprier.

Mme PROUVE (AESN) note que les usages impliquent des aménagements et que l'ensemble doit convenir à chacun.

M. MERLET (AESN) confirme l'importance de traiter la question de l'alimentation en eau potable dans la commission « Qualité » et dans la commission « Usages ». Il propose donc de maintenir le volet quantitatif de la gestion des étiages dans la commission thématique « Usages ».

M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau) indique qu'il est tentant de participer aux 4 commissions. Il faut donc prévoir dès à présent des passerelles entre les commissions pour que les informations circulent.

M. le Président invite chaque représentant à venir témoigner au sein des commissions, en particulier pour partager la connaissance des territoires.

Mme PROUVE (AESN) explique que cette réflexion existe dans tous les SAGE. Chaque commission a besoin de faire un inventaire de ce qu'il faut mettre, dire, formuler dans l'état des lieux.

M. BLAVAT (CG94) évoque la place centrale de la gestion des étiages pour la commission « Qualité ».

M. le Sous-Préfet reprend l'idée d'un interfaçage entre les commissions. Les présidents de commissions auront pour rôle de faire la synthèse de leurs commissions et le Bureau de faire des rapprochements entre commissions voire assurer certains arbitrages. M. le Sous-Préfet apprécie que les mandats des commissions soient tout de même cadrés et précis pour ne pas dévier dans les discussions qui auront lieu.

M. ROY (Association RENARD) indique que les comptes-rendus des commissions pourront normalement être mis à disposition sur un site internet pour que chacun soit informé des avancées des réflexions. Il revient également sur les propositions de sorties de terrain pour souligner que la visite de secteurs peu exemplaires peut aussi avoir un intérêt de sensibilisation.

M. STEINMANN (DRIEE-IdF) précise qu'il existe deux aspects à traiter dans les commissions : la dimension technique d'une part et la dimension gouvernance d'autre part qui doit être définie (jeu d'acteurs, enjeux économiques...). Il rapporte par ailleurs une démarche des SAGE des 2 Morins et Orge-Yvette, qui ont mené avec le PIREN Seine une étude sur le ressenti des habitants sur le périmètre du SAGE et leurs attentes.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) note qu'il est important de tenir compte des politiques de chacun et de leurs motivations, pour déterminer une politique générale pour le territoire.

M. CHAPRON (SIAM) confirme le besoin de cohérence et de hiérarchisation au travers du SAGE.

M. le Sous-Préfet ajoute que l'existence de nombreux outils (SAGE, Plan bleu, Plans régionaux...) doit nous inciter à faire converger ces stratégies territoriales.

Mme PROUVE (AESN) note que l'eau est un domaine intégrateur de nombreuses politiques.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) souligne qu'il ne faut pas brider les initiatives locales mais au contraire essayer de concilier les différentes politiques et stratégies des usagers du fleuve. Il

convient alors de trouver quelles solutions apporter pour remplir les objectifs du SAGE et répondre à une démarche d'aménagement en se montrant ambitieux et imaginatif.

**Le calendrier des premières commissions thématique, prévues début 2011, est ensuite évoqué par l'animateur du SAGE, via une présentation power point (jointe en annexe).**

M. CHAPRON (SIAM) insiste sur l'importance d'avoir dans chaque commission une vision claire de l'ensemble du territoire, à partir de documents de référence identiques dans la mesure du possible.

M. BARBARIN (CDA 94) remarque qu'il ne faut pas évoquer tous les sujets simultanément. Le choix des thèmes et des orientations prioritaires devra être effectué lors de la CLE du 16 décembre.

Mme BERNARD (CG93) indique que les commissions doivent trouver une dynamique. Un travail de collecte des données est à mener en amont pour acquérir une bonne connaissance du territoire. Un des objectifs des commissions thématiques est aussi d'animer la démarche de concertation.

Mme PROUVE (AESN) souligne que les premières commissions sont difficiles à animer car elles impliquent un travail conséquent d'agrégation des connaissances. Un travail essentiel de l'animateur sera dans un premier temps de s'intéresser au caractère exhaustif ou non des données sur le territoire. Ce n'est qu'à l'issue du diagnostic que les divergences apparaîtront. Il faudra alors les qualifier, les quantifier... Un bureau d'études pourrait à ce titre jouer un rôle important dans la présentation des hypothèses.

M. CHAPRON (SIAM) ajoute, pour éviter toute confusion sur le rôle des commissions, que ces dernières doivent faire émerger des propositions qui viennent en éclairage aux décisions de la CLE. Il ne faut pas mélanger les rôles.

M. CALVET (SIAAM), Président de la commission « Milieux naturels », indique que celle-ci pourrait se mettre en route rapidement. Il est favorable à organiser des visites de terrain dans sa commission.

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 11 (M. BLAVAT ayant dû quitter la séance au cours de ce point)*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau prend acte des discussions et des propositions concernant la constitution des commissions thématiques de travail.**

## **POINT N° 4 : SUIVI DES APPELS A COTISATIONS**

M. le Président rappelle que la participation financière des collectivités n'est pas obligatoire mais néanmoins indispensable. Il souligne à ce titre la nécessité que chaque collectivité participe financièrement à la démarche engagée. Il précise qu'un courrier de relance en date du 29 septembre 2010 a été envoyé à tous les acteurs locaux présents sur le périmètre du SAGE, une fiche d'engagement pour l'année 2011 devant être retournée à la cellule d'animation. A ce jour, il n'y a pas encore eu de retour ferme d'engagement de la part des destinataires. Le Président invite donc les membres du Bureau à relayer ce message auprès des entités locales afin que chacun contribue équitablement.

Somme délibérée	Pré-engagement	Echanges en cours	Collectivités dont les intentions ne sont pas connues
0 €	~ 65 000 € (7 collectivités)	7 collectivités	14 communes

Pour rappel, la somme annuelle à la charge des acteurs locaux a été évaluée à 115 000 € (cf Note explicative jointe au courrier du 29 septembre 2010).

**Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (*jointe en annexe*)**

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) demande s'il est possible de transmettre un tableau avec le rattachement des communes aux intercommunalités qui prennent en charge la participation financière des communes adhérentes.

Mme BERNARD (CG93) indique que le Conseil Général de Seine-Saint-Denis est favorable à une participation financière au SAGE Marne Confluence mais attend la fin de l'année pour fixer un forfait qui dépendrait de la participation des communes et intercommunalités de Seine-Saint-Denis.

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 11*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau prend acte des discussions et des dispositions proposées concernant le suivi des appels à cotisation.**

**POINT N° 5 : AVIS SUR LA CONSTITUTION DE L'E.P.T.B. (ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN) SEINE AMONT**

M. le Président rappelle que les Grands lacs de Seine ont entrepris une démarche pour se constituer en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Un courrier du Préfet coordonateur de bassin a été adressé aux présidents de CLE des SAGE situés sur le bassin Seine-amont, sollicitant un avis des CLE sur la reconnaissance des Grands lacs de Seine comme EPTB. M. le Président précise que le délai laissé aux SAGE pour rendre un avis est de 2 mois, soit à échéance du 30 Novembre 2010. Compte-tenu de la récente installation de la CLE, le 21 Septembre 2010, il n'a pas été possible de réunir à nouveau la CLE pour délibérer sur ce point. Cependant, l'avis étant réputé favorable en l'absence de réponse dans le délai imparti, il a jugé essentiel de débattre de ce sujet lors du Bureau.

En tenant compte du dossier de demande de reconnaissance des Grands lacs de Seine et des échanges tenus avec ces derniers, les services de l'Etat, l'Agence de l'eau Seine Normandie et d'autres SAGE du bassin Seine-amont, un avis réservé est proposé aux membres du Bureau.

**Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (*jointe en annexe*)**

Mme BERNARD (CG 93) rappelle que le Conseil général de Seine-Saint-Denis est membre des Grands lacs de Seine. Elle indique ne pas être en accord avec le principe de formuler un avis réservé sur la base d'un manque de temps et d'un manque d'informations.

M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau) demande quels sont les liens entre l'Agence de l'eau et les Grands lacs de Seine.

M. MERLET (AESN) indique qu'il n'y a aucun lien structurel entre les deux entités.

M. le Sous-Préfet pose la question de la gestion de proximité des problématiques du SAGE par un établissement au périmètre vaste et qui aura l'exclusivité de la compétence de mise en œuvre des SAGE. Il pense à ce titre que l'avis proposé est légitime.

Mme BERNARD (CG93) indique qu'en l'état actuel des connaissances sur ce sujet, rendre un avis est un exercice difficile.

M. MERLET (AESN) indique que l'Agence de l'Eau assure le secrétariat du Comité de bassin et s'abstiendra donc au moment du vote. Il informe néanmoins le Bureau que les commissions COMITER (Commission territoriale) et C3P (Commission Permanente des Programmes et de la Prospective) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie convergent sur des réserves quant au périmètre proposé et à l'exclusivité des missions attribuées à l'EPTB.

M. STEINMANN (DRIEE-IdF) indique qu'en tant que représentant de l'Etat, il s'abstiendra lors du vote. Il invite cependant les membres du Bureau à bien motiver l'avis qui sera voté.

M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau) exprime aux membres du Bureau sa crainte que le SAGE Marne Confluence soit « mort né » si le Bureau et la CLE acceptent de reconnaître les Grands lacs de Seine comme EPTB.

M. le Sous-Préfet propose, au vu des échanges, que l'avis soit réservé, à titre provisoire, et qu'il soit motivé par l'état non satisfaisant du dossier présenté et par l'exclusivité qui serait donnée à un EPTB sur un territoire très large qui entraverait l'action locale.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) affirme qu'il faut avoir une revendication qui permette d'assurer la « survie » du SAGE.

M. le Sous-Préfet évoque la pertinence du périmètre et la nécessité de raisonner en faveur d'un intérêt général. En l'occurrence, en fonctionnant à moyens constants sur un périmètre aussi large, l'EPTB ne serait pas en mesure d'y répondre favorablement.

M. ROY (Association RENARD) affirme que le dossier des Grands lacs de Seine est insuffisant et incomplet.

M. CALVET (SIAAM), M. CHAPRON (SIAM) et M. le Président proposent la formulation « ne peut émettre qu'un avis défavorable » pour traduire les réserves formulées par le Bureau.

M. le Président reprend la formulation de l'avis et le met au vote du Bureau.

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 8*

*Abstention : 2*

*Contre : 1*

**Le Bureau approuve à la majorité l'avis discuté en séance sur la reconnaissance des Grands Lacs de Seine en tant qu'EPTB Seine-amont et sa diffusion à l'ensemble des membres de la CLE et aux Grands lacs de Seine.**



## **POINT N° 6 : STRATÉGIE DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE**

M. le Président rappelle l'importance de la communication interne et externe relative au SAGE Marne Confluence pour assurer une large diffusion du travail mené et permettre une bonne compréhension et une véritable implication des acteurs.

Il soumet dans un premier temps l'ébauche d'un logo pour le SAGE Marne Confluence, qui pourrait être utilisé temporairement en attendant qu'un logo au graphisme plus abouti soit proposé.

### **Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (*jointe en annexe*)**

M. le Sous-préfet fait remarquer que la lecture de « Marne Confluence » sur le logo est difficile.

M. ROY (Association RENARD) propose, sur la base du logo présenté, un graphisme qui rappelle plus le thème de la flore, avec des points bleus pour symboliser les lacs en plus des cours d'eau.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) remarque que le « S » du mot SAGE, sensé être représenté par la boucle aval de la Marne, n'est pas suffisamment identifié.

M. CHERY DROUET (CDCK94) remarque qu'il ne faut pas oublier les affluents de la Marne.

M. CALVET (SIAAM) évoque l'idée d'un concours pour réaliser le logo du SAGE, en reprenant les idées évoquées en Bureau.

Dans un deuxième temps, M. le Président soumet la possibilité de réaliser une plaquette d'information qui puisse présenter le SAGE Marne Confluence de façon brève et pédagogique aux habitants du territoire. Il indique qu'il souhaite recueillir les avis des membres du Bureau tant sur le format que sur le moment le plus opportun pour une parution, ainsi que sur le contenu de cet outil de communication.

### **Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (*jointe en annexe*)**

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) propose de se concentrer sur l'élaboration d'un site internet avec l'ensemble des informations sur le SAGE et de faire des liens depuis les sites des communes du territoire pour le faire connaître. Il note par ailleurs que les communes disposent de leurs propres vecteurs d'information par le biais notamment des bulletins municipaux. Il peut être préférable de proposer un article sur le SAGE à diffuser par ces outils.

L'assemblée retient la proposition d'un flyer au contenu accessible au grand public non initié, qui renverrait vers le site internet du SAGE Marne Confluence pour de plus amples informations.

M. le Président prend note de ces remarques et indique qu'un projet d'article sera prochainement diffusé aux communes pour être relayé dans leurs propres médias.

M. le Président reprend, pour finir, l'opportunité de disposer d'un site internet pour le SAGE Marne Confluence. Il insiste sur l'importance d'un tel outil pour l'appropriation du territoire par les membres de la CLE. Ce site servirait aussi de relais pour toute personne souhaitant s'informer de la démarche.

M. CALVET (SIAAM) propose que le site du Syndicat Marne Vive, structure porteuse du SAGE, héberge temporairement le SAGE en attendant la réalisation d'un site spécifique.

M. ROY (Association RENARD) signale que le site Gest'eau permet d'accéder à un grand nombre d'informations relatives aux SAGE en général et au SAGE Marne Confluence plus spécifiquement.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (*jointe en annexe*)

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 11*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau approuve les orientations sur la stratégie de communication interne et externe.**

**POINT N° 7 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE LA CLE PRÉVUE EN DÉCEMBRE 2010**

M. le Président indique que deux points ont été ajoutés au projet d'ordre du jour envoyé en accompagnement du courrier d'invitation à la réunion du Bureau. Il demande s'il y a des remarques sur ce projet d'ordre du jour.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 11*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau approuve le projet d'ordre du jour de la réunion de la CLE prévue le 16 décembre 2010.**

M. LEROY (SMV) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h.

Le Président de la CLE



Jacques LEROY